

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine-et-Marne
Ville de Thorigny-sur-Marne
B.P. n° 9 77404 Thorigny-sur-Marne Cedex

☎ 01 60 07 89 89

☎ 01 60 07 43 61

✉ guichet.unique@thorigny.fr

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



THORIGNY
marne

28 mars 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION Budget primitif 2024

www.thorigny.fr



Depuis 2020, comme cela a été rappelé lors du débat sur les orientations budgétaires du 29 février 2024, la stratégie budgétaire de la commune repose sur les principes suivants :

En section de fonctionnement :

- Réduction puis stabilisation de la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement (ce qui est compatible avec une augmentation des dépenses de personnel en volume)
- Augmentation du montant de l'autofinancement afin d'alimenter la section d'investissement sur des fonds propres
- Garantie et pérennisation du haut niveau de service à la population

En section d'investissement :

- Définition et réalisation d'un programme d'investissement ambitieux
- Répartition équilibrée des sources de financements, entre autofinancement, ressources propres, subventions et nouveaux emprunts
- Politique active et dynamique de recherche des subventions et autres sources de financement.

Ces différents éléments d'orientations sont extrêmement concrets. En effet, si le recours au levier fiscal en 2021 a permis de contribuer au redressement des finances communales, les recettes supplémentaires n'ont malgré tout pas généré de marges de manœuvres nouvelles, permettant seulement de remettre à niveau les moyens des services publics municipaux et de les pérenniser. Rappelons que les augmentations historiques du coût des fluides (gaz, électricité sur tarifs jaunes et bleus...) atteignant sur certains postes plus de 300% d'augmentation ont malgré tout pu être absorbées grâce à l'identification de nouvelles sources d'économies, à des différés d'investissements ou des expérimentations de nouvelles stratégies d'éclairage (extinctions de nuit).

L'action réelle contre les appétits immobiliers a eu pour résultat la quasi absence de programmes importants de logements, ne générant pas sur l'aspect fiscal de ressources nouvelles.

Les financements issus directement de l'État n'évoluent quasiment pas. Pour rappel, même si les collectivités de notre taille n'y sont pas juridiquement contraintes, la trajectoire demandée au secteur local est encadrée dans le cadre des objectifs de maîtrise du déficit public gouvernementaux. Il n'y aura donc pas de financements supplémentaires à attendre de la part de l'État. Les DSIL ou DETR sont de moins en moins accordées malgré la qualité des dossiers.

C'est pourquoi la mise en œuvre de la stratégie globale produit ses effets années après années. Le programme pluriannuel des investissements, d'un montant de 19,5 millions d'euros entre 2023 et 2026, concerne à la fois la rénovation du patrimoine communal, des réaménagements de voirie, les équipements sportifs et scolaires, les infrastructures (éclairage public...), dans une logique de modernisation et de transition écologique.

Le budget de l'exercice 2024 connaîtra une évolution mesurée, en particulier si l'on tient compte du contexte général de hausses générales des prix, qui, si elles ralentissent cette année, se répercutent pleinement sur l'exercice en cours.

Les charges contraintes de fonctionnement progressent indépendamment de tout service supplémentaire. C'est notamment le cas de la masse salariale, évoluant selon les décisions gouvernementales (augmentation de la valeur du point d'indice, augmentation de 5 points d'indices, prime inflation, revalorisation SMIC, augmentation abonnement transports...), ainsi que pour les contrats qui subissent une actualisation des prix compte tenu du contexte inflationniste. A titre d'exemple, en 2024, les marchés de fourniture de bureau seront remis en concurrence laissant présager des augmentations. D'autres marchés ont déjà subi des augmentations sur la base de la théorie de l'imprévision (denrées alimentaires notamment fourniture de papier également).

La sobriété dans les achats de matériel doit être la norme ; la recherche de partenariats et de financements extérieurs doit être une priorité. Des dossiers de subventions devront être déposés auprès de divers partenaires financiers (État, Région, Agence de l'eau, Département ...).

Les orientations politiques de l'équipe municipale se poursuivent dans ce budget 2024, et ce sans recours au levier fiscal :

- Maintien et pérennisation du haut niveau de service à la population
- Stabilisation de la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement
- Poursuite du programme d'investissements (rénovations, réaménagements, transition écologique...)

Les services de la commune ont reçu en fin d'année 2023 une lettre de cadrage rappelant qu'en période de forte inflation, la préparation du budget 2024 s'avère être un exercice difficile.

Dans un contexte financier contraint, le budget de l'exercice 2024 devra avoir pour objectif de dégager certaines marges de manœuvre en fonctionnement pour permettre la réalisation de projets d'investissement, sans alourdir la pression fiscale et en recourant à l'emprunt de manière mesurée et responsable pour financer nos investissements indispensables.

Cela implique de contenir les dépenses de fonctionnement récurrentes tout en veillant à maintenir la qualité des services.

AFFECTATION DU RÉSULTAT PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le résultat 2023 de la section de fonctionnement est de 2 022 850.16 €

Il est proposé d'affecter au budget 2024 :

- En section investissement (1068) : 834 654 .94 €, pour financer de nouveaux équipements en 2024 ;
- De maintenir en section de fonctionnement (R002) le solde soit un montant de 1 188 195.22 €.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE | ANNÉE 2024

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée progressivement jusqu'en 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52.75 % (taux identique à 2023).
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59.75 % (taux identique à 2023).
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 15,37 % (taux identique à 2023).

BUDGET PRIMITIF VILLE | ANNÉE 2024

La balance générale du projet de budget primitif s'établit ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

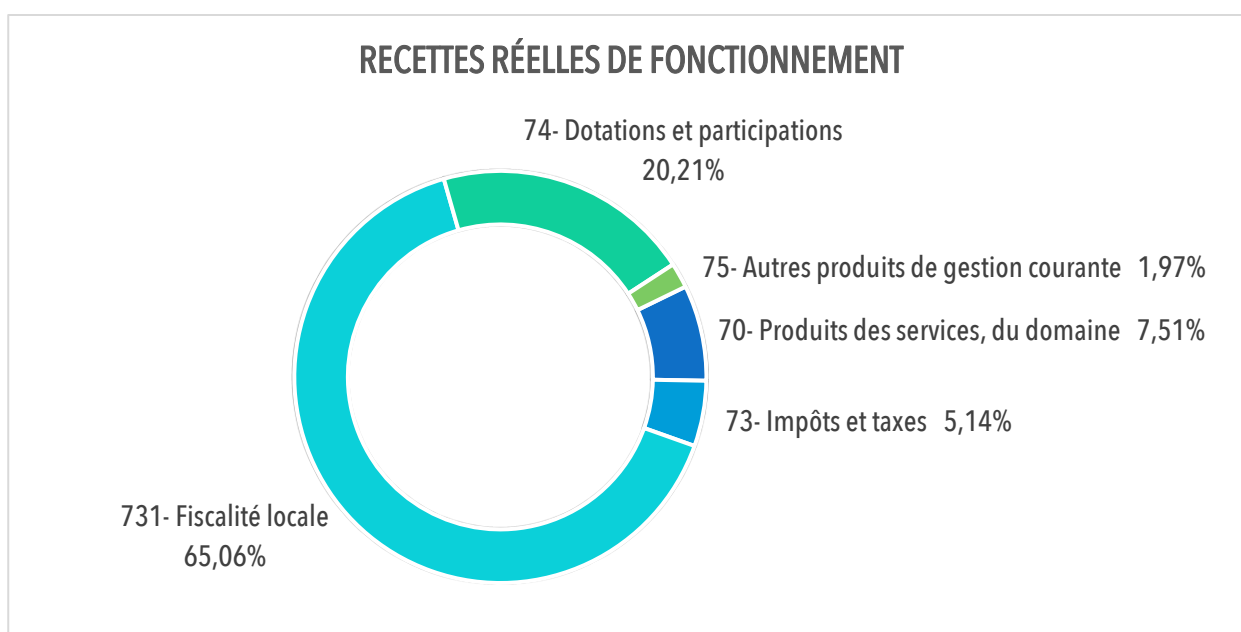
	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 439 634,94
	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 264 538,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde positif) 287 521,90
	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	11 991 694,84

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 174 439,00
	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 1 188 195,22
	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 362 634,22

TOTAL DU BUDGET (4)	26 354 329,06	26 354 329,06
----------------------------	----------------------	----------------------

Section de Fonctionnement | Recettes

CHAPITRES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation BP 23/24
Atténuations de charge (013)	48 188,00 €	22 091,66 €	15 000,00 €	-68,87%
Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	830 364,00 €	1 120 262,57 €	989 430,00 €	19,16%
Impôts et taxes dont fiscalité locale 7 758 399€ et DMTD 500 000€ (73)	9 095 291,00 €	9 084 560,09 €	9 247 164,00 €	1,67%
Dotations et participations dont DF/DSU/DNP (74)	2 472 298,00 €	2 937 622,35 €	2 662 929,00 €	7,71%
Autres produits de gestion courante (75)	148 631,00 €	136 890,78 €	258 890,00 €	74,18%
Produits exceptionnels (77)	359 494,00 €	707 313,17 €	200 000,00 €	-44,37%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (78)	- €	- €	- €	
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 954 266,00 €	14 008 740,62 €	13 373 413,00 €	



CHAPITRE 013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES : 15 000 €

Ce chapitre comprend les remboursements d'indemnités journalières (accident du travail, maternité, paternité...) des agents contractuels uniquement. Pour les agents titulaires, les recettes sont affectées au chapitre 75.

CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 989 430 €

Ce chapitre comprend essentiellement les participations des familles pour l'ensemble des services municipaux ; accueils de loisirs, crèche, sorties jeunesse et aînés etc... ainsi que les recettes liées aux locations de salles, et aux diverses redevances d'occupation du domaine public.

CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES : 676 580€

- La taxe additionnelle aux droits de mutations (400 000 €), celle sur les emplacements publicitaires (4 000 €).
- La taxe sur l'électricité (200 000 €)
- L'attribution de compensation, versées par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (74 393 €)
- Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (602 187 €)

CHAPITRE 731 FISCALITÉ LOCALE : 8 570 584 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Le produit des contributions directes qui s'élève à 8 570 584 euros.
- Les valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière pour 2024 sont revalorisées de 3,9 % (en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre à novembre de chaque année), soit moitié moins que pour 2023 (7.1%).

Il n'y a pas d'évolution sur les taux appliqués à la taxe foncière sur le bâti, non bâti et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

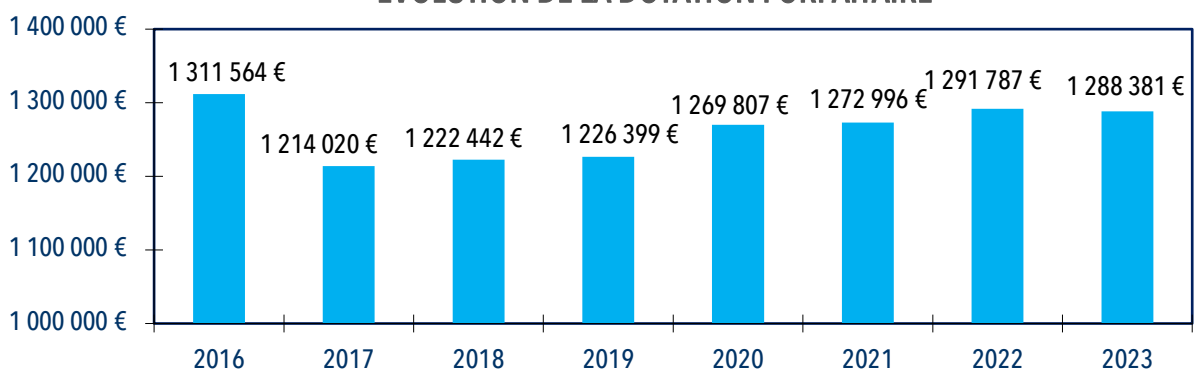
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 2 662 929 €

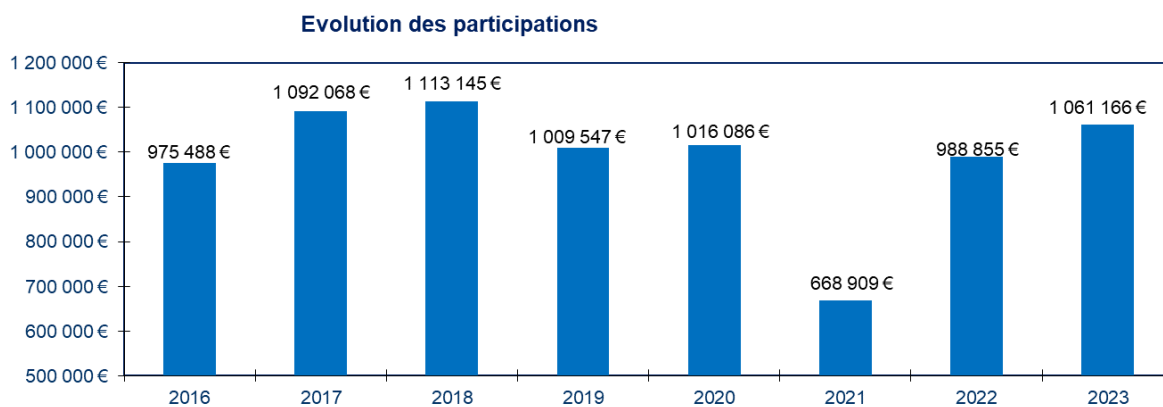
Ce chapitre comprend principalement les participations versées par l'État.

- Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est de 1 288 381 € et celui de la Dotation de Solidarité Urbaine est de 233 900 €.
- La dotation nationale de péréquation est de 165 000€.

Nous trouvons également les subventions du Département, et d'autres organismes, tels que la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que les compensations d'exonérations de taxes foncières (94 378€).

ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE





CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 258 890 €

Ce chapitre contient notamment le revenu des immeubles.

CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 1026 €

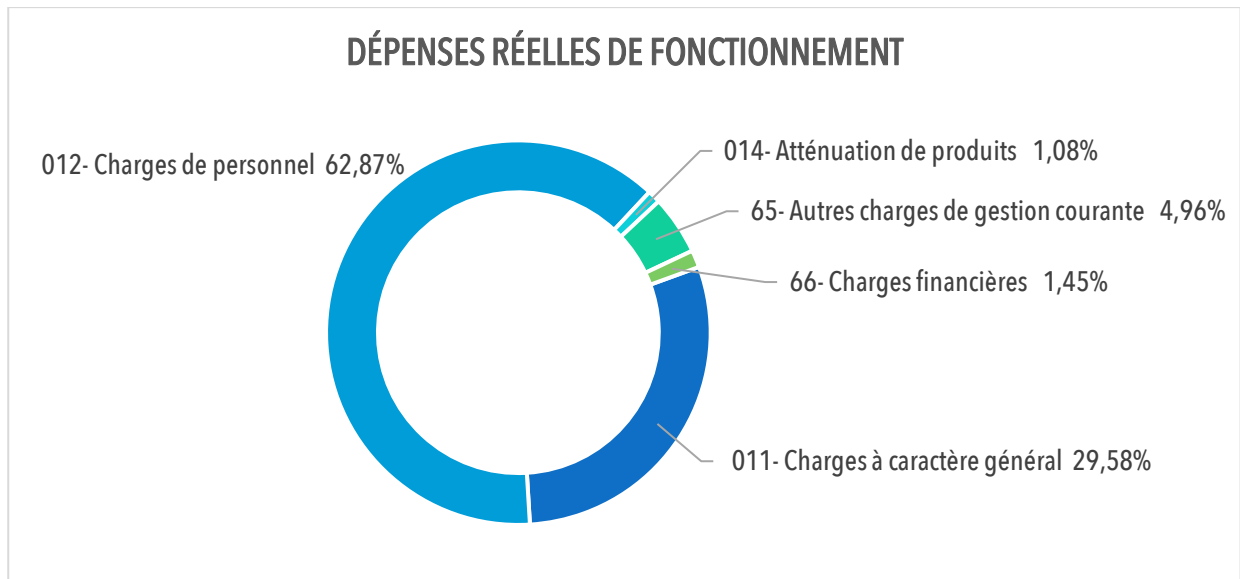
Il s'agit du montant des amortissements des subventions d'investissement versées pour l'acquisition de logiciels.

Section de Fonctionnement | Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent les dépenses de fonctionnement déduction faite des opérations d'ordre.

Elles s'élèvent à 13 446 362€. Elles augmentent de 3.79 % par rapport au Budget Primitif 2023, dont le montant était de 12 955 776.03 €.

CHAPITRES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation BP 23/24
Charges à caractère général (011)	3 880 079,00 €	3 323 508,14 €	3 977 072,00 €	2,50%
Charges de personnel (012)	8 202 726,00 €	7 772 676,03 €	8 453 240,00 €	3,05%
Atténuations de produits (014)	133 325,00 €	130 307,00 €	145 837,00 €	9,38%
Autres charges de gestion courante (65)	503 596,00 €	456 073,95 €	667 413,00 €	32,53%
Charges financières (66)	181 000,00 €	141 934,00 €	195 000,00 €	7,73%
Charges exceptionnelles en M14 (spécifique en M57) (67)	55 050,00 €	63 326,19 €	2 800,00 €	-94,91%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (68)	- €	4 041,00 €	5 000,00 €	
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 955 776 €	11 891 866,31 €	13 446 362,00 €	



CHAPITRE 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 3 977 072 €

Les prévisions de charges de gestion générale augmentent de 2.50% par rapport au BP 2023 (3 880 079 €). Cette évolution reste mesurée compte tenu de la crise énergétique et de ses conséquences en matière de hausse des prix.

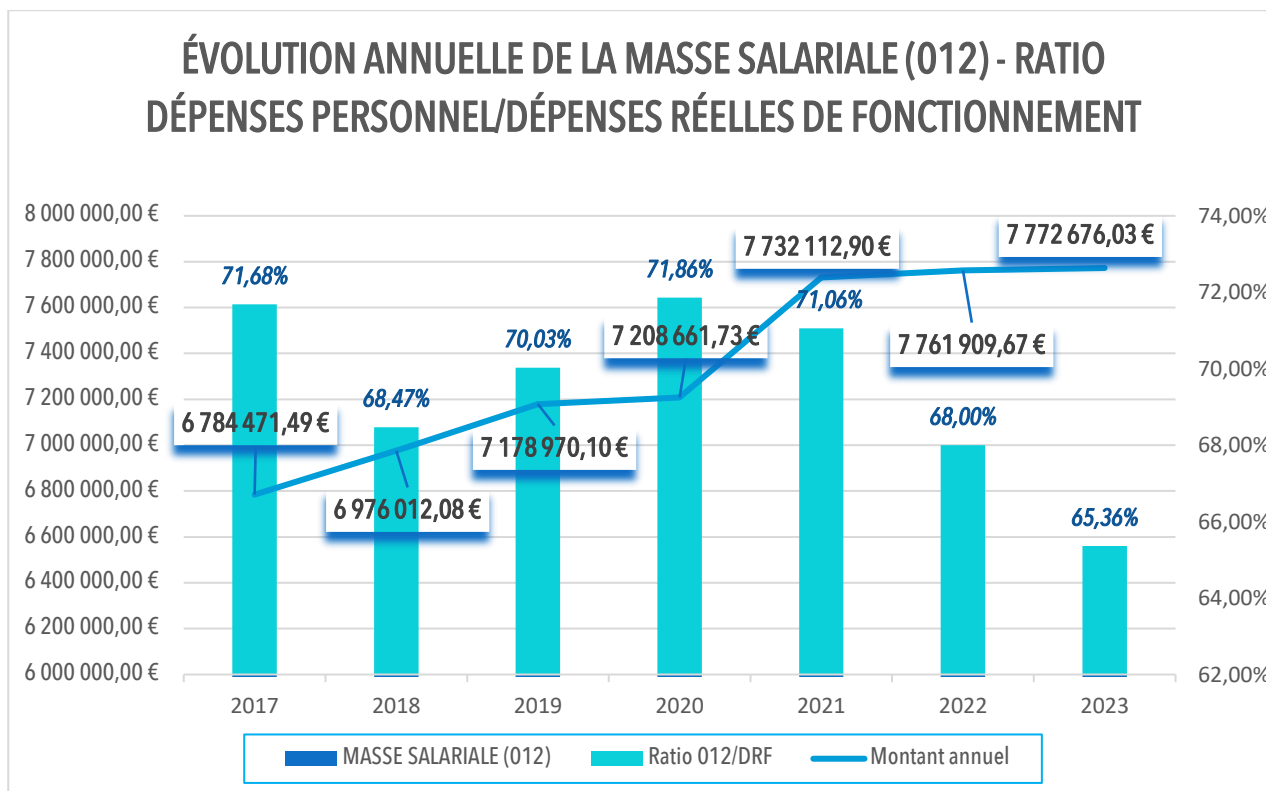
Ce chapitre 011 concerne par exemple :

- L'eau, l'électricité, chauffage urbain, les fournitures diverses, le petit matériel, l'alimentation... ;
- Les achats de prestations de service pour les activités proposées à la population (sorties, activités enfance et petite enfance...);
- Les contrats de prestations de service pour notamment la restauration scolaire, périscolaire et petite enfance mais aussi les frais de maintenance informatique, d'entretien des espaces verts, des bâtiments, de ménage... ;
- Les locations diverses, les primes d'assurances, les frais d'avocats, le contrat de transport collectif

CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS : 8 453 240€

Elles progressent en 2024 par rapport au réalisé 2023 qui a été légèrement moindre que celui de 2022. Cette augmentation estimée en 2024 s'explique notamment par le GVT mais aussi par l'incidence en année pleine des nouvelles mesures prises par le Gouvernement à l'été 2023 concernant la valeur du point d'indice (+1,5%) et l'augmentation de 5 points de celui-ci pour tous les agents (25€ brut par agent par mois) à compter du 1er janvier 2024.

D'autres mesures concernent plus particulièrement les bas salaires qui peuvent être revalorisés par une augmentation du nombre de points d'indice allant jusqu'à +9 au 1er juillet 2023. Cela aura une incidence en année pleine en 2024. De plus, le SMIC est de nouveau revalorisé au 1er janvier 2024. Cela a pour conséquence d'augmenter mécaniquement la masse salariale par rapport à l'année précédente.



CHAPITRE 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS : 145 837 €

- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 130 000€ ;
- Prélèvement au titre de la SRU 10 837 € :

CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 667 413 €

- Les indemnités des élus ;
- Les subventions versées :
 - Au C. C. A. S. : 97 000 €
 - À la Caisse des écoles : 70 000 € ;
- Les hébergements de logiciel, les créances admises en non-valeur ;
- La contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3 000€

CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIÈRES : 195 000 €

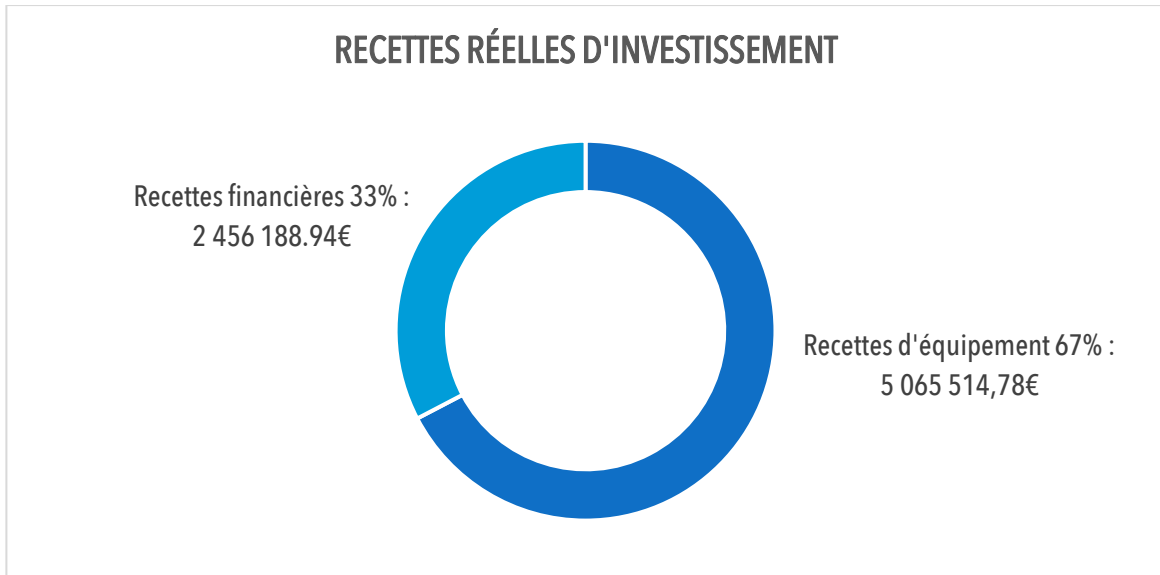
Cette somme correspond au remboursement des intérêts des emprunts.

CHAPITRE 023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 156 250.22 €.

CHAPITRE 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 760 022 €.

Il s'agit des dotations aux amortissements.

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes d'équipement et aux recettes financières. Elles s'élèvent à 7 521 703.72 €



Recettes d'équipement

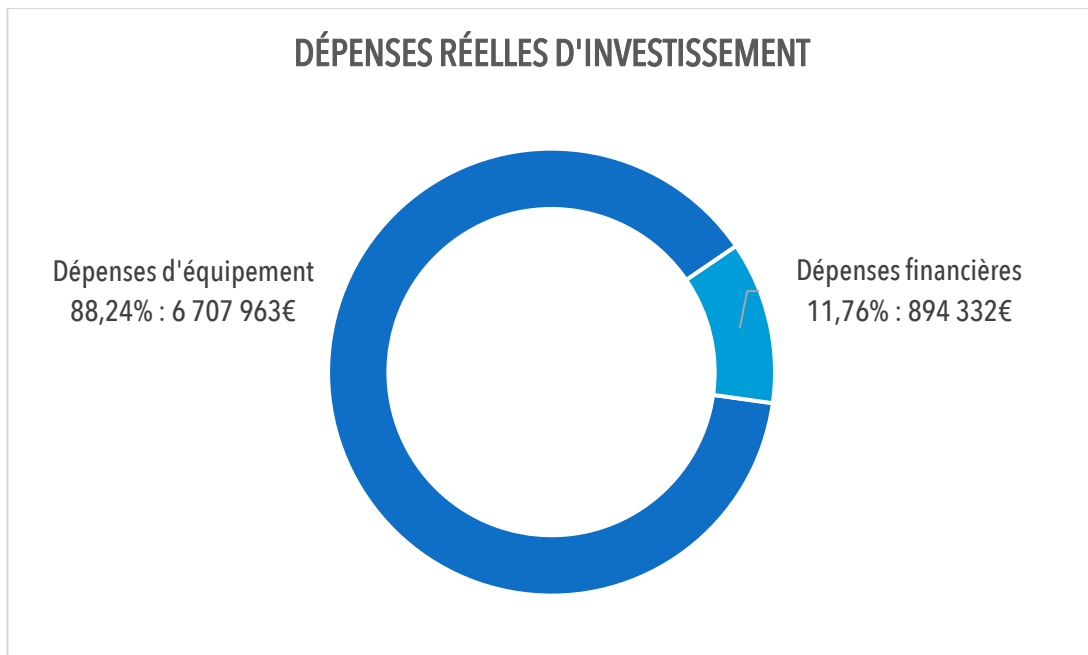
Plusieurs dossiers de subvention ont été élaborés en 2023, en espérant un financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL), de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et du fonds vert.

- Les recettes inscrites s'élèvent à 5 065 514.78 €.
- Un emprunt de 4 957 944.78 € ;
- Sont aussi prévus les produits des amendes de police (80 000€)

Recettes financières

- Le chapitre 10 (sauf 1068) relatif aux dotations, fonds divers et réserves s'élève à 821 534 €.
- Le F.C.T.V.A. : 526 295 € (le taux étant de 16,404 %) ;
- La Taxe d'aménagement : 295 239 € ;
- L'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé : 834 654.94 € (correspondant à l'affectation provisoire du résultat).
- Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 917 931.22 €.
- La cession de biens pour un montant de 800 000€

Elles se composent principalement du virement de la section de fonctionnement (156 250.22€) et des dotations aux amortissements (760 022 €).



Dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 6 707 963 € (sans compter les restes à réaliser qui s'élèvent à 4 386 714.84 €).

En 2024, les dépenses d'équipement vont concerner en premier lieu la poursuite de la réhabilitation du bâtiment « Ancienne Poste » et le début des travaux de rénovation du gymnase pour le patrimoine bâti de la ville.

Concernant l'espace public, cela concernera la poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Dampmart et du début des travaux de requalification de cette voie.

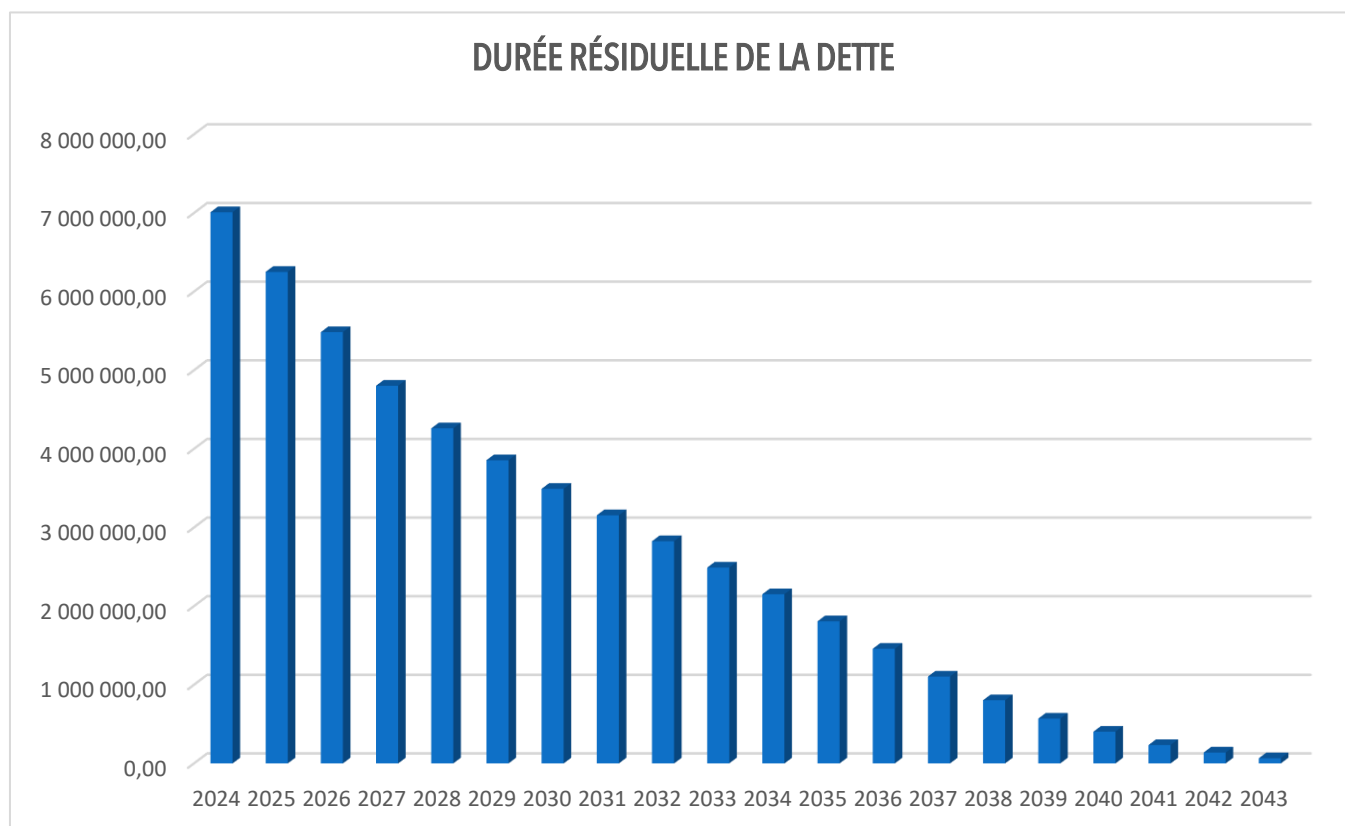
L'aire de jeux du centre-ville « Moustier » sera complètement retravaillée afin de répondre aux besoins de la population.

Les travaux de réfection de voirie et des différents réseaux, comme l'éclairage public, la fibre ville et la Vidéoprotection, se poursuivront en cohérence avec les plans pluriannuels d'investissement des différents acteurs du territoire (CAMG, Département 77, concessionnaires, etc...).

Les services municipaux poursuivront également leur mise à jour numérique avec la modernisation de l'infrastructure et des matériels, ainsi que par la réalisation des outils déployés aujourd'hui (portail famille, logiciel financier et RH, etc...).

Dépenses financières

Elles s'élèvent à 894 332 € et correspondent principalement au remboursement de la Dette en Capital.



Opérations d'ordre

Elles s'élèvent à 2 685 € et correspondent :

- Au transfert entre sections (1 026€)
Il s'agit du montant des amortissements des subventions d'investissement versées pour l'acquisition de logiciels.
- Aux opérations patrimoniales (1 659 € acquisition à l'euro symbolique)

BUDGET PRIMITIF PROJET SAUVIERES- ANNÉE 2024

Cinq parcelles ont été acquises fin 2018 pour un montant de 850 000 € HT (hors frais d'acquisition). Cet achat a été financé par un emprunt du même montant.

Pour mémoire, le 30 novembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles à la société GROUPE SAINT GERMAIN pour un prix de 1 030 000 € HT. Après avoir accompli toutes les formalités, cette cession n'interviendra qu'en 2025.

Il est à noter que subsiste la question de rembourser le prêt contracté en 2018 à taux variable (périodicité : trimestrielle).

Le capital est remboursable en une fois le 06/12/2024. Or les conditions du prêt font que ce remboursement n'est pas conditionné à la vente de la parcelle ni à la finalisation du projet. Il faudra donc rembourser ce prêt à cette date, que les terrains aient été vendus ou non.

Le calendrier du projet du groupe St Germain à qui la Ville va vendre les terrains pour en faire des maisons individuelles, dépassera très probablement cette date. À ce jour la Ville est en cours de discussion avec le Crédit Agricole pour prolonger la date de remboursement ou reprendre un nouveau crédit permettant de laisser le temps de mener à bien l'opération pour rembourser les sommes dues.

Section de fonctionnement

LES DÉPENSES

- Les intérêts d'emprunt : 42 000 €
 - Les ICNE : 5 000€
 - Les frais accessoires : 47 000€
 - Annulation de stocks : 913 981,52€
- TOTAL : 1 007 981,52€

LES RECETTES

- Transfert de charges financières : 47 000€
 - Stockage de terrains : 960 981,52€
- TOTAL : 1 007 981,52€

Section d'investissement

LES DÉPENSES

- Stockage de terrains : 960 981,52€
 - Le résultat intérieur reporté : 33 159,39 €
- TOTAL : 994 140,91 €

LES RECETTES

- Annulation de stocks : 913 981,52€ (54 710,22€ + 859 271,30€)
 - Avance budget Ville : 80 159,39€
- TOTAL : 994 140,91 €